

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°3/2019 DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 8 avril 2019, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 2 avril 2019 se sont réunis dans la salle de l'école de Sigonce sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

Étaient présents :

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Sophie BALASSE, Christiane CARLE, Jacques LARTIGUE, Éric LIEUTAUD, Didier MOREL, André BERGER, Jean-Louis PIEGELIN

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Henri MAS

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Yves MORAND

REVEST-SAINT-MARTIN : Nadine CURNIER

SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES : Khaled BENFERHAT, Geneviève LAFAY

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Étaient absents :

M. CASTANER

Mme BIOUS

M. HONORE

Mme VIDAL

POUVOIRS de :

M. MOROSO à M. LOPEZ

Mme FOURAULT-MAS à M. LIEUTAUD

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Fabrice Maillet souhaite la bienvenue aux conseiller communautaires et excuse Monsieur Christian Chiappella, maire de Sigonce. Il souhaite ensuite une bonne séance de travail qui se tient pour la dernière fois dans la salle de l'école puisque la salle polyvalente est en construction et devrait être achevée en 2020.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à Henri Mas et Yves Morand, conseillers communautaires entrants suite aux démissions de Messieurs André et Annequin, représentant respectivement les communes de Lurs et de Pierrerue.

N'appelant aucune remarque, le compte rendu du conseil communautaire du lundi 25 février est approuvé à l'unanimité.

Jacques Lartigue est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de ses délégations, le président fait un compte rendu des décisions qui ont été prises :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants corollaires de travaux ; de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, marchés en procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Préparation d'un MAPA pour le circuit thématique de la cueillette : formalisation du règlement de consultation et du cahier des charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :
 - Demande de devis d'un géomètre pour zonage biscuiterie ;
- Etablir les contrats de travail à durée déterminée et indéterminée dans le cadre des postes ouverts au tableau des effectifs et conventions de mise à disposition du personnel :
 - Renouvellement des contrats de travail de Mireille David et Julie Lions ;
 - Contrat de travail de Manon Mouftier pour remplacement d'un agent en arrêt maladie ;
 - Contrat de travail de Hélène Doucet au LEADER.

Le président introduit alors le conseil communautaire.

De manière générale, la communauté de communes est réorganisée, elle est pauvre mais à nouveau efficiente. Les vice-présidents travaillent solidairement. Certains arbitrages budgétaires sont complexes mais dans l'ensemble tout va bien. Nadine nous est d'une aide précieuse. Sa feuille de route et un agenda sont en cours d'élaboration.

Nous avons quelques sujets complexes qui sont sur la bonne voie :

- *Le programme LEADER doit être recomposé en ressources humaines du fait du prochain départ temporaire ou définitif des deux agents ;*
- *Le RAM est une grande réussite, mais il fonctionne mal dans le Pôle Petite Enfance de Forcalquier. Il doit donc être amélioré ;*
- *L'office du tourisme qui va palier le départ de son directeur, nous offre l'occasion d'un mode d'intervention plus économe ;*
- *Le plan concerté de gestion du patrimoine va être réactivé.*

Concernant les agents, la réorganisation de la gestion, avec l'aide de Mireille, est désormais considérée comme acquise et tous travaillent efficacement.

Si le pôle économie et tourisme est plus éloigné du siège, désormais regroupé, il est plus efficace.

Le réseau de lecture renforcé, est, en dépit d'un problème de santé d'un agent, parfaitement animé par Sabrina Darchis.

Les services techniques ne posent pas de problèmes. Sébastien Robert en charge des ordures ménagères va entreprendre une réflexion pour minimiser l'impact de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui va tripler sous peu.

Tout irait donc bien si nous avons une vraie vision intercommunale et pas de problème d'argent.

Or pour ce dernier point, nous avons des solutions, et évidemment, nous sommes là ce soir pour en parler.

Le président procède à l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2018 et compte administratif 2018 ;
2. Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018 ;
3. Taux des impôts directs 2019 et taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2019 ;
4. Budget unique 2019 ;
5. Subvention d'équilibre budget « Station de Lure » ;
6. Subvention d'équilibre budget « SPANC » ;
7. Subvention d'équipement au budget « Station de Lure » ;
8. Composition et élection des membres du bureau ;
9. ZAC des Chalus : acquisition des lots destinés à être cédés et non encore vendus par AREA PACA ;
10. Subvention pour organisation de pré-tours ;
11. Vacance du poste de directeur ;
12. Circuit thématique sur la cueillette : plan de financement phase 2 ;
13. Subventions aux associations sportives : Trial classic des portes de Lure et course cycliste féminine ;
14. LEADER : création d'un poste d'instructeur ;
15. Subventions relatives aux projets culturels ;
16. Demande de subvention DRAC pour l'informatisation ;
17. Demande de subvention DRAC pour création de deux postes, réseau de lecture publique ;
18. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité - MSAP ;
19. Demande de subvention pour fonctionnement du service ;

- Communication :
 - o Diffusion budget par fonction ;
- Questions diverses

Point n°1 : Compte de gestion 2018 et compte administratif 2018

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le président soumet à l'examen les comptes de gestion émis par le trésorier pour l'année 2018. A la suite des opérations de nettoyage des comptes qui ont été faites tout au long de l'année, le budget se retrouve en situation de déficit d'environ 50 000 € en fonctionnement, ce qui n'est pas alarmant car il y a un excédent en investissement. De manière générale, le résultat de clôture de l'exercice comptable est légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Le budget annexe ZAE disparaît en 2019 et encaisse des pertes en fonctionnement, qui n'ont pas bien été comptabilisées en 2015 et 2016. Un déficit de 698 000 € impacte la construction du budget principal 2019 sur lequel il est reporté.

L'affectation de résultat du budget principal enregistre donc une baisse significative en fonctionnement et une hausse en investissement. Nos sections d'investissement ne sont pas en danger, c'est la section de fonctionnement qui pose problème puisqu'on aurait dû comptabiliser des amortissements, ce qui n'a pas été fait.

Sur le budget annexe SPANC, on observe un petit déficit de 154 € en fonctionnement. Le poste ayant subi une vacance, on a du mal à réaliser ces contrôles qui sont pourtant notre recette.

Les résultats de clôture de ce budget annexe sont de 11 259 €, ce qui nous permet de clôturer le budget sereinement.

Le budget annexe immobilier d'entreprise doit être réactivé et redynamisé, le résultat est faible avec un résultat de clôture de 212 000 €.

Enfin, concernant la Station de Lure, la situation est plus préoccupante, le résultat est négatif dans les deux sections. En cause, des travaux sur le téléski et des problèmes sur le tapis. Le résultat de clôture de ce budget est de 17 000 €.

N'appelant pas d'autres questions, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le président procède ensuite à la présentation des comptes administratifs.

De manière générale, on constate une augmentation de la dépense réelle de fonctionnement, avec une hausse des charges de personnel qui sont compensées par des recettes, notamment des subventions qui viennent amoindrir l'impact budgétaire.

L'épargne brute est en baisse régulière de 120 000 € par année. Si on constate sur le budget principal une perte en fonctionnement, on observe également un gain en investissement. Le résultat cumulé reste positif avec environ 8,5 millions d'euros de résultat cumulé.

Sur le budget principal, nous constatons 250 000 € de reste à réaliser en dépense et 86 000 € en recette.

Eric Lieutaud fait remarquer que dans les documents préparatoires, ne sont indiqués que les crédits ouverts, il serait intéressant que soient également mentionnés les crédits réalisés.

Réponse lui est faite qu'il s'agit d'un paramétrage de logiciel.

Compte tenu de l'examen du Compte administratif, le président Arnaud Boutet se retire, ne prenant pas part au vote. Khaled Benferhat, 1^{er} vice-président soumet alors au vote les comptes administratifs.

N'appelant aucune remarque et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 13 voix pour et 7 voix contre les comptes administratifs.

Point n°2 : Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le président procède ensuite à la présentation des affectations de résultats pour l'exercice 2018.

De manière générale, concernant les affectations de résultats du budget principal, nous observons qu'il n'y a pas de reste à réaliser sur les budgets annexes SPANC et immobilier d'entreprise, ils sont en revanche négatifs pour ce qui concerne le budget annexe Station de Lure.

♦ <i>BUDGET PRINCIPAL</i>	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2018	1 145 229,84 €	789 833,32 €
Restes à réaliser 2018		
Dépenses	-	249 336,19 €
Recettes		86 500,00 €
Besoin de financement		626 997,13 €
Clôture du budget ZAE	- 697 985,09 €	371 331,47 €
Intégration des résultats 2018 budget ZAE		
Affectation des résultats 2018	447 244,75 €	1 161 164,79 €

♦ <i>BUDGET SPANC</i>	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2018	130,57 €	11 129,25 €
Affectation des résultats 2018	130,57 €	11 129,25 €

♦ <i>BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE</i>	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2018	93 589,79 €	118 771,47 €
Affectation des résultats 2018	93 589,79 €	118 771,47 €

♦ <i>BUDGET STATION DE LURE</i>	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2018	20 122,74 €	- 2 847,04 €
Restes à réaliser 2018		
Dépenses	-	2 265,66 €
Recettes		0,00
Besoin de financement	-	5 112,70 €
Affectation des résultats 2018	15 010,04 €	- 5 112,70 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide les affectations des résultats telles que proposées ci-dessus.

Point n°3 : Taux des impôts directs 2019 et taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2019

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, la communauté de commune est passée de la fiscalité unique sur la taxe professionnelle à une fiscalité mixte. Toujours du fait de la réforme, elle perçoit une partie de la taxe d'habitation, une partie de la taxe sur le foncier non bâti et la contribution foncière des entreprises. Elle pourrait aussi percevoir une partie de la taxe sur le foncier bâti.

Pour ces taxes, elle est compétente pour en fixer le taux à condition qu'il soit compatible avec les règles de liaison des taux.

Le président propose au conseil communautaire de voter le maintien des taux des taxes comme suit :

- CFE :33,97 %
- Taxe d'habitation 6,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0,00 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2,66 %
- TEOM :13.50%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide le maintien des taux et valide pour l'exercice 2018, les taux des impôts directs proposés.

Point n°4 : Budget unique 2019

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le budget primitif 2019 maintient le cap pris en 2018, c'est-à-dire, les corrections des mauvaises affectations. Après les premières opérations de nettoyage qui concernaient les amortissements et qui ont affecté les deux sections en 2018, le budget primitif 2019 reconduit les orientations budgétaires prises, tout en apportant des adaptations :

- augmentation du périmètre de compétence pour améliorer notre CIF (SDIS, voirie et logement dont l'intérêt communautaire doit être défini) ;
- poursuite modérée des fonds de concours ;
- renforcement des services à la population (MSAP, RAM, RLP) ;
- poursuite des investissements vecteurs d'attractivité ;
- reprise des investissements productifs (biscuiterie, atelier N°5, et éventuellement un tiers lieu) ;
- et sursis d'amortissement de 2 000 K€ de subventions d'équipement (80 K€), pour limiter l'impact négatif des erreurs passées.

Le budget primitif 2019 opère à nouveau des corrections importantes pour deux problèmes structurels :

- la baisse récurrente du report bénéficiaire constatée depuis 2014, en recherchant des économies budgétaires à périmètre constant ;
- la poursuite de la régularisation des amortissements.

Il enregistre, sur le seul budget 2019, la perte conjoncturelle de 700 K€ en fonctionnement de la ZAE qui n'ont pas été constatés en 2015 et 2016 (la gestion d'un stock suppose une gestion croisée entre les sections d'investissement et de fonctionnement puisqu'un stock n'est pas à intégrer dans le patrimoine).

Nos propositions ont pour objet de doter la communauté de communes des crédits budgétaires nécessaires à la continuité du service public.

Donc, de proposer l'inscription des crédits de fonctionnement permettant le financement des dépenses qui :

- présentent un caractère obligatoire ou récurrent,
- sont déjà engagées,
- ou sont impérieuses, au regard de la sécurité, de la salubrité et de la continuité du service public.

À la différence d'une entreprise privée qui ne se dote d'un budget qu'à titre prévisionnel, une collectivité locale ne dépense que dans la limite d'autorisations budgétaires votées par le conseil.

Il ne faut donc pas sous-estimer les dépenses et surestimer les recettes.

Pour autant, si nous ouvrons des crédits, cela ne veut pas dire qu'il faut les dépenser.

L'enjeu est de maintenir une pression sur les services (et donc sur les agents) en vue de contenir les marges de manœuvre ouvertes par les crédits budgétaires et au final, constater une marge réelle supérieure à la marge théorique du budget primitif.

Globalement, cela s'est toujours fait, mais l'ambition cette année est d'être plus rigoureux et mieux organisés.

Avec quels outils ?

Jusqu'à-là, nos méthodes n'étaient pas assez prudentes. Nous avons équilibré notre budget qu'après des **opérations d'ordre** alors qu'il aurait été préférable de l'équilibrer entre **dépenses et recettes réelles**.

C'était anormal, et cela ne semblait inquiéter personne. Les opérations d'ordre n'ont pas d'impact sur notre trésorerie.

Les années précédentes nous avons voté des dépenses réelles très supérieures aux recettes réelles.

	Recettes	Dépenses	Ecart
2015	4 709 573 €	5 233 573 €	-524 000 €
2016	4 683 898 €	4 633 484 €	50 414 €
2017	4 489 334 €	4 704 960 €	-215 626 €
2018	4 860 131 €	5 087 972 €	-227 841 €

Théoriquement la fiscalité doit être prévue pour combler ces écarts.

Cela n'a jamais été fait, et cela ne sera pas possible cette année, puisqu'il n'y a pas de consensus à ce sujet.

Puisque le problème existe, il faut trouver une solution provisoire.

Aussi, la proposition est la suivante :

- faire baisser l'écart négatif entre les recettes et les dépenses de 160 000 € pour le réduire, dans un premier temps, à 67 000 € ;
- généraliser la comptabilité par engagement qui n'avait pas été réellement mise en pratique. C'est le seul moyen de contrôler les dépenses et de faire un rapprochement budgétaire en temps réel ;
- augmenter la transparence en supprimant les imprévus dans les budgets des services pour les mettre au chapitre « dépenses imprévues », soumis au contrôle de la comptable, et éventuellement du conseil ;
- mettre en place des seuils d'alerte mensuels.

Les dépenses sont néanmoins très contraintes, notamment sur notre plus gros poste, le service des déchets où nos marges de manœuvre sont infimes.

Si le budget présenté est encore **légèrement sous-équilibré entre dépenses et recettes réelles**, il est pour la première fois, depuis plusieurs années, **suréquilibré après les opérations d'ordre, et sans augmentation des taux de la fiscalité**.

Nous espérons une marge de 150 000 €, alors que les années précédentes les dépenses et les recettes étaient justes équilibrées.

Comme tous les crédits budgétaires n'ont jamais été dépensés, l'excédent est toujours supérieur aux prévisions.

Nous pouvons donc espérer un report de 300 000 € alors qu'il y a un mois nous anticipions un report nul.

Contrairement à ce qui a été annoncé au précédent Conseil qu'il manquerait 500 000 € à la fin 2020, le travail fait sur les principes indiqués montre une impasse en 2020 inférieure à 200 000 €.

Mais espérer plus d'économies sans perte totale d'attractivité et de service serait illusoire.

Deux constats :

- nos recettes sont très faibles : nous n'avons pas de taxe foncière, la communauté de communes voisine en touche 820 000 € sur ce poste,
- notre coefficient d'intégration fiscal est inférieur de 20% à la moyenne de notre strate.

Les interventions sur le CIF nécessitent une intégration communautaire qui ne semble pas souhaitée. Cette déconnexion de la logique d'organisation territoriale voulue, au plan national, est forcément un problème à terme.

À titre d'exemple, la communauté de commune voisine a 12 % de dotation de plus que nous par habitant (43 000 € pour 5 points de base de CIF en plus, soit 17 % de plus que nous). Pour assurer des années futures sereines, il serait préférable d'augmenter les taux. Cette hypothèse ne faisant pas consensus, elle n'a pas été retenue.

Nous ne pouvons pas prendre le risque d'un refus du vote du budget car, dans ce cas, c'est l'État qui nous imposera sa stratégie, c'est-à-dire des impôts non souhaités.

Le président ajoute qu'il nous faut travailler en CLECT pour supprimer des attributions de compensation et les transformer en dotation de solidarité. Le pacte financier et fiscal peut nous aider dans cette optimisation de nos ressources.

La section « impôts et taxes » augmente du fait de la révision des bases, du transfert du SDIS ainsi que de la taxe de séjour.

Camille Feller questionne le président sur les recettes d'investissement et notamment l'emprunt prévu de 300 000 €. Le président informe qu'il s'agit de couvrir les investissements par l'emprunt, lui-même étant couvert par les recettes d'investissement. Il faudra néanmoins légèrement l'abonder.

Une question est également posée sur une étude prévue sur le Lauzon dans les charges à caractère général. Le président répond qu'il s'agit de la GEMAPI, dont les études se poursuivent. En ce qui concerne la TGAP, des études devront être menées faute de quoi la taxe va augmenter de façon considérable.

Jacques Lartigue déplore qu'une réelle volonté intercommunale de mutualisation, ne s'exprime au travers, par exemple, d'un PLUi. Il espère des avancées dans les années à venir. Il rappelle aussi que les charges de centralité que nous enregistrons sur Forcalquier bénéficient également à la collectivité voisine.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre, le conseil communautaire approuve le budget unique 2019.

En guise de conclusion, le président indique que nous subissons 1,3 % d'inflation qui représente 60 000 € environ et que nous intégrons des dépenses nouvelles (290 000 € pour le SDIS par exemple), soit sur ces seuls deux postes un total de 350 000 €.

Entre 2018 et 2019, nous enregistrons une diminution de nos dépenses votées de : 6 454 891 à 5 862 164 €, soit 602 000 €.

En francs constants et à périmètre égal, les dépenses votées ont donc diminué d'environ 10 % après les opérations d'ordre.

Point n°5 : Subvention d'équilibre budget « Station de Lure »

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le budget annexe Station de Lure a été créé à la demande du comptable public du Trésor en 2016, faisant référence à l'activité « remontés mécaniques » qui relève de l'application M43 relative aux services publics locaux de transport de personnes. Le code des transports reconnaît en effet le caractère industriel est commercial des transports publics.

Si cette activité est présente sur le site, lorsque celui-ci a la chance d'être enneigé, la station de Lure nécessite des charges de fonctionnement dont il faut tenir compte (personnel et entretien). Par ailleurs, la station de Lure a pour ambition de générer d'autres activités de plein nature (raquettes, luge, tubing, VTT, sentiers de randonnées pédestres ou à cheval, fermeture de la route pour les vélos et Challenge de Lure (ascension chronométrée), journées découverte des écoles et centres aérés, observations astronomiques, ...). La plupart de ces activités qui viennent compléter l'activité ski, laquelle vise essentiellement à offrir un apprentissage destiné à un public jeune et familial, sont non lucratives mais nécessitent pourtant des frais de gestion (charges de personnel, frais divers).

Le budget annexe tel que créé en 2016 comprenait l'exhaustivité des dépenses relatives à la gestion de l'équipement. Pour être équilibré, il nécessitait donc le versement d'une subvention conséquente du budget principal (65 000 € en 2017).

Compte tenu que l'activité « industrielle et commerciale » ne représente qu'une partie mineure de l'offre touristique, un travail d'analyse réalisé en concertation avec les services de l'État (préfecture et direction départementale des finances publiques), a été effectué, distinguant les activités touristiques et de découverte de la nature (portées au budget principal), des activités commerciales (portées intégralement au budget annexe). Ce travail permet de réduire les dépenses inscrites au budget aux seules opérations qui induisent des recettes directes.

Pour autant, du fait d'un manque de neige et d'un dysfonctionnement sur le tapis roulant resté inactif sur une période significative (dont une partie des vacances scolaires de février), la saison d'hiver n'a pas été propice à générer beaucoup de recettes. Sur la même période, 2018 avait enregistré plus de 50% des recettes constatées cette année.

Ainsi, si le budget 2019 nécessite que le budget principal verse au budget annexe une subvention pour équilibre, celle-ci pourrait s'établir au maximum à 30 500 €. **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 19 voix pour et 2 absents le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget « Station de Lure » et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

Point n°6 : Subvention d'équilibre budget « SPANC »

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le budget SPANC est financé principalement par une redevance dont le montant s'établit sur le nombre de contrôles d'installations d'assainissement autonomes facturés.

Le service s'est doté en 2017 d'un logiciel de gestion plus performant dont l'amortissement a impacté le budget SPANC 2018 et impactera celui de 2019. Le montant de cet amortissement s'élève à 6 660 €. L'agent en poste sur ce service ayant d'autres missions, il lui sera difficile de faire un nombre de contrôles suffisant pour équilibrer le budget avec cet amortissement.

Aussi et afin d'équilibrer le budget SPANC, il est nécessaire que le budget principal verse à ce budget annexe une subvention dont le montant maximum est évalué à 6 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget « SPANC » et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°7 : Subvention d'équipement au budget « Station de Lure »

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

A l'issue de la visite annuelle de contrôle des installations hivernales de la station en novembre 2018, il a été constaté que le pylône N°5 du télésiège Grand Pin s'était affaissé.

Dans un 1^{er} temps, le service de l'État en charge du contrôle des remontées mécaniques (STRMTG) a préconisé de suivre l'évolution au quotidien. Après 5 jours d'ouverture, il a été constaté que le pylône s'était de nouveau affaissé ; le changement du pylône est donc devenu obligatoire.

Le budget annexe de Lure n'a pas les ressources suffisantes pour supporter cet investissement.

Il sera demandé au conseil communautaire d'accorder une subvention d'équipement de 20 000,00 € du budget principal (compte D 2041582 - Subvention d'équipement versées – Bâtiments et installations) destinée à financer ce changement de pylône au budget annexe de Lure (compte R 1315 – Subvention d'équipement – Groupements de collectivités).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 18 voix pour et 3 abstentions, le versement d'une subvention d'équipement sur le budget « Station de Lure » et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°8 : Composition et élection des membres du bureau

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Conformément à l'article 6 des statuts de la Communauté de communes, le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau composé du président, des vice-présidents et de conseillers communautaires.

Chaque commune membre de la Communauté est représentée au Bureau.

Pour rappel : le précédent Bureau était composé comme suit :

- Le président ;
- 5 vice-présidents ;
- 8 membres complétant la liste, permettant à chaque commune du territoire d'y être représenté.

Compte tenu des démissions de Messieurs Bernard Annequin, conseiller communautaire représentant la commune de Pierrerue et Patrick André, conseiller communautaire représentant la commune de Lurs ainsi que de l'élection de Madame Nadine Curnier, vice-présidente, le conseil communautaire devra se prononcer sur la désignation des membres du bureau suivante :

COMMUNE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Cruis	Félix MOROSO (maire)
Fontienne	Patrick DELANDE (conseiller communautaire)
Forcalquier	André BERGER (vice-président)
	Christiane CARLE (vice-présidente)
Lardières	Robert USSEGLIO (maire)
Limans	Arnaud BOUTET (président)

Lurs	Henri MAS (conseiller communautaire)
Montlaux	Camille FELLER (maire)
Niozelles	Paul ROMAND (maire)
Ongles	Maryse BLANC (maire, vice-présidente)
Pierrerue	Yves MORAND (conseiller communautaire)
Revest-Saint-Martin	Nadine CURNIER (maire, vice-présidente)
Saint-Etienne-les-Orgues	Khaled BENFERHAT (maire, vice-président)
Sigonce	Fabrice MAILLET (conseiller communautaire)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la désignation des membres du bureau.

Point n°9 : ZAC des Chalus : acquisition des lots destinés à être cédés et non encore vendus par AREA PACA

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie

Le traité de concession nous liant avec AREA PACA est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 23 du traité de concession, le concédant (la communauté de communes) est, du seul fait de l'expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire.

Ainsi, la communauté de communes devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore vendus par le concessionnaire, à savoir :

- parcelle lot 3, référence cadastrale ZD 294 pour 2 246 m²
- parcelle lot 6, référence cadastrale ZD 297 pour 3 331 m²
- parcelle lot 10, référence cadastrale ZD 301 pour 1 411 m²
- parcelle lot 12, référence cadastrale ZD 303 pour 1 816 m²
- parcelle lot 13, référence cadastrale ZD 304 pour 1 135 m²

Pour information, les parcelles ZD 294, 301 et 303 font l'objet, actuellement, d'une promesse de vente.

Il convient de finaliser par acte notarié ce transfert de propriété qui se traduira par le versement à AREA PACA de la valeur vénale établie par les domaines pour un montant de 298 170 € HT.

A l'issue de cette procédure, le bilan de clôture de l'opération de concession sera dressé. Un arrêté des comptes de l'opération d'aménagement permettra à l'une et l'autre des parties de prendre acte de la situation financière et comptable définitive de l'opération et d'arrêter le solde d'exploitation et le solde des financements.

Il sera demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à acquérir les propriétés restantes, destinées à être cédées et à signer l'acte notarié du transfert de propriété.

Éric Lieutaud questionne le vice-président sur les prix au mètre carré de ces parcelles. André Berger l'informe qu'ils varient entre 25 et 35 € au m². Il poursuit en indiquant que si la communauté de communes en reprend la propriété, ils pourront éventuellement être revendus à un autre prix.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition des propriétés restantes, destinées à être cédées et autorise le président à signer l'acte notarié de transfert de propriété ainsi que toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°10 : Subvention pour organisation de pré-tours

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme, la communauté de communes soutient l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (OTI) depuis 2003.

Une convention triennale encadre les missions confiées à l'office de tourisme ainsi que les moyens alloués correspondants. Celle relative à la période 2019-2022 a été adoptée par le conseil communautaire en date du 10 décembre 2018.

L'article 3 de la convention indique que des missions complémentaires peuvent être confiées à l'office de tourisme financées par le biais de crédits complémentaires exceptionnels, donnant lieu à la rédaction d'un avenant.

A l'initiative de la Région, l'organisation de l'accueil de 3 PRE-TOURS sur le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure a été réalisée du 14 au 20 mars, avec la participation de 35 Tours Opérateurs et journalistes.

Ces pré-tours ont été suivis d'un salon professionnel de deux jours « rendez-vous en France ».

Les acteurs locaux (hébergeurs, restaurateurs et prestataires d'activités) ont contribué à cette action en proposant un tarif préférentiel de leurs prestations.

Le montant total de l'opération s'élève à environ 14 500 €, salaire des agents inclus :

Budget	Montant alloué
Hébergement	4 000 €
Restauration	2 200 €
Activités	2 200 €
Rendez-vous France	1 600 €
Cout total	10 000 €
Temps agents	300 heures

Christophe Lopez fait remarquer qu'il n'y a pas eu de consultation préalable, le vote ayant par ailleurs lieu après la manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 12 voix pour et 9 abstentions l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'opération des pré-tours et pour le salon rendez-vous en France à l'office de tourisme et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°11 : Vacance du poste de directeur à l'office intercommunal de tourisme

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme, la communauté de communes soutient l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (OTI) depuis 2003.

Une convention triennale encadre les missions confiées à l'office de tourisme ainsi que les moyens alloués correspondants. Celle relative à la période 2019-2022 a été adoptée par le conseil communautaire en date du 10 décembre 2018.

L'article 2 de la convention est relatif aux moyens mis à disposition de l'office de tourisme par la communauté de communes. En termes de moyens humains, l'article 2c indique : « Dans le cadre de ses fonctions, le directeur du pôle tourisme de la communauté de communes assure la direction de l'office de tourisme, placé sous l'autorité de la présidence de l'office de tourisme ».

Compte tenu de la démission du directeur du pôle tourisme, il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser la modification de l'article ci-dessus par le biais d'un avenant spécifiant que l'association se chargera de recruter son directeur. Pour ce faire, la communauté de communes lui allouera une subvention de 35 000 € correspondant au salaire d'un directeur d'office pour les 8 mois restants en 2019 (fin de contrat le 26 avril 2019).

L'intérim de la direction est assurée en interne à partir du 20 mars 2019 jusqu'au recrutement d'un nouveau directeur.

Il sera demandé au conseil communautaire d'approuver le versement de la subvention à l'OTIPFML d'un montant de 35 000 € et d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 15 voix pour et 6 abstentions l'octroi d'une subvention d'un montant de 35 000 € afin d'effectuer les démarches et de recruter un nouveau directeur et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°12 : Circuit thématique sur la cueillette : plan de financement phase 2

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué à l'économie

L'histoire et le développement contemporain du territoire sont étroitement liés avec la présence d'une richesse floristique exceptionnelle. Les nombreux écrits sur les colporteurs-droguistes, la reconnaissance internationale de ce patrimoine (Réserve de biosphère, Natura 2000, etc.) et la dynamique économique actuelle dans le domaine (foyer d'entreprises, filière « saveurs & senteurs » et institutions culturelles) en sont des témoins.

La communauté de communes souhaite valoriser ce patrimoine et contribuer à la dynamique territoriale par la création d'un circuit thématique sur la pratique de la cueillette d'hier et d'aujourd'hui. Le projet se décline en deux dimensions avec la création de trois espaces d'interprétation autour du GR6 à Saint-Étienne-les-Orgues (Graves, Notre Dame de Lure et crêtes de Lure) et la mise en valeur d'éléments historiques et contemporains sur le territoire de la Haute Provence. Le projet s'articule sur deux années avec en 2018, la définition du projet, l'élaboration des contenus et la réalisation des espaces d'interprétation puis, en 2019, la réalisation des supports de communication et l'animation des espaces d'interprétation.

La phase 1 est en cours de finalisation avec la réalisation des 3 espaces d'interprétation.

La phase 2 a pour objectifs la communication, la promotion et l'animation de ces espaces :

- La communication s'articulera autour de la conception d'un livret présentant les 3 espaces d'interprétation, apportant des informations complémentaires à celles sur site et surtout, comprendra un répertoire des lieux emblématiques de la cueillette d'hier et d'aujourd'hui (ancien séchoir, musée *Artimisia*, producteur ouvrant au public, etc.) ;
- La promotion prendra la forme d'un Eductour pour permettre aux professionnels de s'approprier les espaces d'interprétation et de devenir des « ambassadeurs » du projet. Puis, par l'inauguration des 3 espaces d'interprétation sur une demi-journée ;
- L'animation des espaces d'interprétation prendra la forme d'actions à destination du grand public et des écoles du territoire, réalisées par des accompagnateurs en montagne et des guides de pays : visites commentées, intervention en classe, etc.

Rappel du plan de financement voté pour les actions de 2018 (TTC)

<u>Recettes</u>		<u>Taux (%)</u>
Espace Valléen FNADT	8 800,00 euros	25,73
Conseil départemental 04	1 500,00 euros	4,38
Fonds privés (Occitane et DDP)	15 000,00 euros	43,85
Autofinancement	8 907,49 euros	26,04
Total	34 207,49 euros	100

<u>Dépenses</u>	
Elaboration des contenus	15 527,80 euros
Concrétisation - réalisation	13 679,69 euros
Ingénierie de projet	5 000,00 euros
Total	34 207,49 euros

Proposition de financement pour les actions de 2019 (TTC)

<u>Recettes</u>		<u>Taux (%)</u>
Fonds privés Occitane	5 000,00 €	29,91
Fonds privés à trouver	3 000,00 €	17,94
Autofinancement	8 720,00 €	52,15
Total	16 720,00 €	100,00

Dépenses

Création du livret	6 000,00 €
Inauguration et promotion	4 440,00 €
Animation	2 280,00 €
Ingénierie de projet	4 000,00 €
Total	16 720,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la deuxième phase du plan de financement du circuit thématique cueillette et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°13 : Subventions aux associations sportives : Trial classic des portes de Lure et course cycliste féminine

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

➤ **Trial classic des portes de Lure : soutien à la manifestation**

L'association Provence Trial Classic est un club de trial à l'ancienne, basée à Malaucène. Le trial à l'ancienne regroupe des motos fabriquées avant 1984.

L'épreuve du *Trial classic des portes de Lure* s'inscrit dans le cadre d'un challenge régional qui regroupe 6 épreuves. Existant depuis 2015 sur la commune de Saint-Étienne-les-Orgues, l'épreuve empruntera cette année des sentiers sur les communes de Saint-Étienne-les-Orgues, Revest-Saint-Martin et Montlaux, sur une distance de 21 kilomètres. La manifestation se déroulera le dimanche 5 mai 2019, une centaine de participants étant attendue pour cette 5^e édition.

Pour ce faire, l'association sollicite un soutien de la communauté de communes à hauteur de **2 000 €** sur un budget total de 7 800 € (25 %). Pour mémoire, en 2018, la communauté de communes a soutenu cet évènement à hauteur de 1 000 €.

Si l'opération était subventionnée, elle serait conditionnée au respect des espaces naturels et aux mesures de protection en vigueur sur les programmes portés par nos partenaires : ENS, Natura 2000, réserve de biosphère, PNR Luberon, etc. L'organisateur devrait également veiller à maintenir en l'état les sentiers de randonnées balisés traversés (GR et PR).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 15 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre l'attribution d'une subvention d'un montant de 750 € à l'association Provence Trial Classic pour l'organisation de cette manifestation et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

➤ **Comité départemental du cyclisme – course cycliste féminine**

Le vice-président informe l'assemblée que l'association a finalement décidé de retirer cette demande de financement. En effet, de nombreuses contraintes et un financement insuffisant ont poussé l'association à devoir annuler la manifestation.

Point n°14 : LEADER : création d'un poste d'instructeur

Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement

Au-delà des projets, une enveloppe financière de 1 124 583 € est accordée pour l'animation et la gestion du programme sur 7 ans.

Cette enveloppe permet de financer les salaires de l'équipe animation/gestion, les frais de gestion y afférant (15%) et les différentes actions (communication, évaluation, animation du comité de programmation).

Il apparaît aujourd'hui que l'équipe ne pourra mener seule l'animation et la gestion du programme 2019 et particulièrement l'instruction complexe des dossiers.

Le Conseil Régional, autorité de gestion, a pointé cette difficulté.

Il est donc demandé au conseil communautaire de valider la création d'un poste d'instructeur supplémentaire.

Ce poste sera financé intégralement y compris par 15% de frais de gestion.

Rappel des budgets : 4,5 m attribué et 1,6 m de consommé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste supplémentaire d'instructeur et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°15 : Subventions relatives aux projets culturels

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

En ouverture, le vice-président laisse la parole à Marion Ferrero, chargée de mission animation culturelle qui présente aux conseillers communautaires une synthèse des décisions de la commission culture.

Une commission culture s'est tenue le 26 février 2019 au cours de laquelle des demandes de subventions relatives aux projets culturels 2019 ont été étudiées. La commission soumet ses propositions au Conseil, en séance duquel sera communiqué en détail l'avis émis sur chacune des demandes.

Les demandes de subventions présentées en commission culture sont rapportées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que les montants indiqués dans la colonne « subvention demandée à la CCPFML » émanent des porteurs de projet. Les propositions de la commission sur les montants à allouer sont indiqués dans la colonne « proposition commission ». Le conseil peut décider de suivre ou pas l'avis de la commission et d'allouer le montant d'aide qu'il juge opportun.

Projets culturels (autres que livre et écriture)

Association : Bleu en Lure

Intitulé du projet : Evènement autour des carnets de voyage

Détail du projet :

L'association souhaite organiser sa deuxième exposition biennale de carnets de voyage regroupant des professionnels de la France entière et de pays européens voisins. La manifestation aura lieu les 11 et 12 mai à la médiathèque de Saint Etienne les Orgues.

Accueil et exposition de 25 carnettistes professionnels, stages précèdent l'exposition (3 artistes proposeront 2 jours de stage au public).

Ateliers et démonstrations animés par les artistes pendant les deux jours de la manifestation.

Implication des écoles élémentaires (Saint Etienne, Limans et Ongles) à cet évènement.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
2 000 €	5 600 €	38 %	2 000 €

Association : la Chrysalide Nomade

Intitulé du projet : La mARTmite nomade

Détail du projet :

L'association a pour objectif de créer des espaces de rencontre, de création artistique et d'éducation populaire en milieu rural avec différents acteurs locaux : familles, habitants, agriculteurs, artistes... Elle vise à proposer des évènements festifs et éducatifs spécifiquement dans des lieux de diffusion peu habituels favorisant les liens sociaux entre les générations.

L'association souhaite reconduire le projet de la mARTmite nomade pour 2019, projet de caravane culturelle itinérante dont l'objectif est de faire une halte culturelle dans des villages du territoire tous les mois entre mars et juillet.

Chaque sortie de la mARTmite nomade est un évènement qui vise à créer un moment festif et convivial pour les habitants des villages concernés. Il y sera proposé :

- Un espace de rencontre (buvette, guinguette, jeux, bibliothèque...)
- Des ateliers de pratique artistique et créative
- Une installation d'écoute sonore avec des documentaires réalisés dans les villages,
- Des spectacles,
- Deux concerts en partenariat avec le K'fé Quoi ! Concerts hors les murs grâce à la scène mobile du K'fé Quoi !

Chaque halte dans les villages est associée à un travail sous forme d'ateliers avec les écoles.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
3 000 €	38 553 €	5%	3 000 €

Association : Confluences

Intitulé du projet :

L'association renouvelle un projet 6 expositions d'arts plastiques, 2 à 3 représentations théâtrales, 2 à 3 concerts, 2 conférences (une trentaine d'artistes nommés)

Lieux : Hôtel d'Astier et centre d'art Boris Bojnev

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
3 000 €	5 525 €	54%	2 000 €

Association : Rencontres Musicales de Haute Provence

Intitulé du projet : Concerts de musique de chambre

Détail du projet :

Proposition de 4 concerts de musique de chambre sur le territoire.

3 concerts au printemps (avril, mai) dont un concert randonnée sur la Montagne de Lure (mai) et un concert à l'automne (octobre)

Les lieux proposés sont Niozelles, Cruis et Pierrerue.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
4 000 €	24 038 €	16%	3 000 €

Association : Collectif et autres choses inutiles

Intitulé du projet : Je ne suis pas soudanais

Détail du projet :

L'association propose un évènement culturel les 27 et 28 avril à Forcalquier visant à favorisant la rencontre entre habitants et personnes exilées.

La manifestation s'articulera en deux temps : une performance « Je ne suis pas soudanais » sous forme d'une déambulation en intérieur proposée au public équipé de casque et de lecteurs MP3 découvrant d'une part les des dessins de l'artiste Sophie Dubbs sur le thème de l'exil et d'autre part les poèmes de Juliette de Pinblanc via une bande sonore.

Le dimanche 28 : journée festive et conviviale sur la place du Palais avec la participation de personnes réfugiées : exposition, banquet, atelier de percussions corporelles, batucada.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
2 000 €	4 750 €	42%	800 €

Synthèse de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets culturels (autre que le livre et l'écriture)

Enveloppe budgétaire inscrite au budget 2019	45 000 €
Montant des subventions déjà allouées pour 2019	11 000 €
Montant des subventions proposées au vote du conseil du 8.04.19	10 800 €
Enveloppe restante	23 200 €

Projets livre et écriture

Association : Les bibliothèques sonores

Intitulé du projet : Aide au fonctionnement de la bibliothèque sonore des Alpes de Haute-Provence

Détail du projet :

Prêts gratuits d'audiolivres et audiorevues enregistrés par des donateurs de voix bénévoles à toute personne empêchée de lire (déficience visuelle, handicap moteur, dyslexie, et autres troubles cognitifs). Enregistrements envoyés gratuitement par voie postale ou téléchargeables sur le serveur.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
1 000 €	15 510 €	6%	1 000 €

Association : Croq'Livres

Intitulé du projet :

Détail du projet :

L'association a pour but de promouvoir la lecture publique et favoriser la rencontre entre les enfants, les livres et ceux qui les font. Volonté forte de diffuser la littérature jeunesse en milieu rural. L'association assure plus particulièrement les missions suivantes :

- la fête du livre jeunesse du 20 au 25 mai 2019,
- les bibliothèques de rue,
- les lectures nomades,
- les résidences d'auteurs.

L'association est soutenue par la DRAC dans le cadre du dispositif Contrat Territoire Lecture apportant une subvention de 20 000 € à l'association.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposé par la commission
6 000 €	40 600 €	13%	6 000 €

Synthèse de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets culturels livre et écriture

Enveloppe budgétaire inscrit au budget 2019	15 000 €
Montant des subventions déjà allouées pour 2019	8 500 €
Montant des subventions proposées au vote du conseil du 8.04.19	7 000 €
Enveloppe restante	-500 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations ci-dessus mentionnées telles que proposées par la commission culture et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°16 : Demande de subvention DRAC pour l'informatisation

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

La Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure désignée comme pôle d'excellence rurale « Pays du livre et de l'écriture » développe son réseau de lecture publique. Aujourd'hui ce réseau compte 6 bibliothèques informatisées. L'informatisation permet la mutualisation de l'offre documentaire et permet de fédérer le réseau de lecture publique.

Au vu de l'ouverture de la médiathèque intercommunale de Forcalquier, il s'agit de doter le nouvel équipement de son parc informatique.

De plus, la médiathèque en tant que pôle culturel, se doit aussi de proposer des ressources numériques et d'avoir à sa disposition les supports adéquats comme liseuses et tablettes.

Il faut souligner qu'un service public tel qu'une médiathèque, se doit de fournir un accès à internet ainsi qu'à son catalogue informatisé consultable en ligne.

LA DRAC peut nous aider à financer l'informatique ainsi que l'achat de tablettes et liseuses. Dans le cadre de sa politique en matière de lecture publique le CD04 peut financer 15% de notre projet d'informatisation.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

En investissement :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant TTC	Financement	Montant TTC	%

6 ordinateurs	9 367,15 €	DRAC	8 994,89 €	65 %
6 tablettes et 4 liseuses	4 471,15 €	CD04	2 075,74 €	15 %
		Autofinancement	2 767,66 €	20 %
Total :	13 838,30 €	Total :	13 838,30 €	100 %

Il est à noter que la prestation de service relative à la maintenance reste à la charge de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 17 voix pour et 4 abstentions la poursuite du projet d'informatisation du réseau et autorise le présent à effectuer les demandes de subventions en conséquence ainsi que toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°17 : Demande de subvention DRAC pour création de deux postes, réseau de lecture publique

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

La Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure désignée comme pôle d'excellence rurale « Pays du livre et de l'écriture » développe son réseau de lecture publique. La bibliothèque de village est souvent la seule offre culturelle en milieu rural ; elle est également un lieu de convivialité, de lutte contre l'illettrisme, d'échanges et de médiation culturelle.

L'arrivée d'une nouvelle responsable du réseau de lecture publique et d'une bibliothécaire a relancé le projet de médiathèque intercommunale à Forcalquier et impulsé une nouvelle dynamique pour l'ensemble des bibliothèques.

L'acquisition des différents fonds, leurs traitements intellectuels et matériels pour le réseau sont à la charge des agents bibliothécaires. Ceux-ci doivent aussi constituer en parallèle le fonds de base et le fonctionnement de la future médiathèque intercommunale de Forcalquier qui devrait ouvrir ses portes le 12 octobre 2019.

La mise en commun des fonds documentaires est plus efficace depuis que le système de navette est en place.

Selon les normes bibliothéconomiques françaises recommandées, une bibliothèque ne peut fonctionner correctement qu'avec un minimum d'heures d'ouverture hebdomadaire au public et doit pouvoir accueillir les écoles et groupes sur les heures de fermeture. Ainsi, l'équipe de bibliothécaires intercommunale peut participer aux permanences d'ouvertures supplémentaires dans les bibliothèques de son réseau.

Par ailleurs, le respect des normes impose un minimum d'agents dans un Etablissement Recevant du Public (ERP) en fonction du nombre de m² de l'établissement.

Tous ces éléments justifient le recrutement de deux personnes formées aux métiers du livre et aux nouvelles technologies pour venir assister la responsable du service et l'agent déjà en place dans leurs diverses tâches.

Il est à noter que la DRAC subventionne les postes d'adjoints territoriaux du patrimoine catégorie C à 80% sur une durée de 5 ans par le dispositif de la dotation générale de décentralisation relatif à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques qui a débuté en 2018 avec l'embauche de l'agent de bibliothèque Lucie Demangeon.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 15 voix pour et 6 abstentions le dépôt d'une demande de subvention relative au recrutement des 2 agents venant compléter l'équipe en place auprès de notre partenaire de la DRAC et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°18 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité - MSAP

Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie

Suite au déménagement et à la fusion de la MSAP et de l'ERIC dans un même espace, il est constaté une augmentation de la fréquentation de ces services.

Pour faire face à cette nouvelle organisation et gestion du public, il est proposé, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1° autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour répondre à des besoins temporaires, de recruter pour 5 mois au moins un agent contractuel qui sera chargé de renforcer l'équipe en place.

Maryse Blanc complète le propos en indiquant que le service accueille chaque année un public de plus en plus nombreux et divers. Cet accroissement est en partie dû aux démarches en ligne de plus en plus fréquentes et induites par la dématérialisation. Enfin, le service de la MSAP est un des plus performants du territoire et il accueille un public venu des communes avoisinantes hors communauté de communes. Il est à préciser qu'en 2018, la MSAP a accueilli 10 075 personnes avec 1,5 équivalent temps plein. Depuis la fusion avec l'ERIC, effectuée en février 2019, l'équipe est passée à 2 ETP.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel afin de renforcer l'équipe en place et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°19 : MSAP : Demande de subvention pour fonctionnement du service

Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré par les services de l'État et du Département montre combien notre équipement « Maison de services au public (MSAP) fait figure de modèle pour les territoires du département qui n'en sont pas encore dotés. Cela n'est pas étonnant du fait que notre service existe et répond aux besoins de publics fragilisés depuis de très nombreuses années puisque, auparavant dénommé successivement EREF Point Public et Relais Services Publics, celui-ci avait été créé par l'ancien SIVOM du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. La communauté de communes en est tout naturellement devenue gestionnaire, bien avant que la loi NOTRe du 7 août 2015 l'inscrive au titre des compétences optionnelles des communautés de communes.

Localisée à Forcalquier, la MSAP accueille, aide et oriente tous les publics concernés par l'ensemble des organismes signataires de la convention de collaboration et présents sur le canton du Pays de Forcalquier (CAF, CPAM, MSA, CIDFF – droit de la famille, Service d'insertion et de probation, Mission locale, Conciliateur de justice, Protection judiciaire de la jeunesse, CSAPA/ANPAA – addictologie, CAP EMPLOI, LOGIAH, HPI, Parrainage familial, CMP et tout dernièrement ADIL).

Pour information, sur les 10 dernières années, 10 000 personnes environ sont accueillies par an dont 82% sont issues du territoire communautaire. En 2018, la MSAP a enregistré 10 075 visites. L'accompagnement que nos agents dispensent quotidiennement aux usagers du service ne cesse de se diversifier compte tenu des démarches sociales et de celles liées à l'emploi qui les occupent ainsi que de la dématérialisation des procédures à l'œuvre au sein de tous les organismes.

Doté de moyens humains relativement faibles (1,5 Equivalent Temps Plein en emploi permanent), le service est fragile et nécessite d'être conforté. C'est la raison pour laquelle un soutien a été mis en place au travers d'un contrat d'accueil d'un service civique, arrivé aujourd'hui à échéance et en cours de renouvellement. Une mission de suivi a été également confiée à l'assistante de direction. Aujourd'hui en vacances de poste de service civique, un contrat d'accroissement temporaire d'activité fait l'objet d'une demande proposée au présent conseil communautaire.

Chaque année, le projet que nous poursuivons fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention pour un engagement des co-financeurs.

La projection ci-dessous montre que les dépenses de fonctionnement intègrent le soutien envisagé en matière de ressources humaines par rapport au financement obtenu en 2017. En 2018, les subventions de l'État ont subi une baisse de 50%. En effet, la subvention annuelle au titre du Fonds Inter Opérateurs d'un montant de 15 000 € n'a pas été obtenue alors même que les services de l'État reconnaissent le travail effectué au sein de notre structure,

travail pris en modèle régulièrement dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Alpes de Haute Provence.

Compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus, il sera proposé aux services de l'État et du Département de maintenir le montant des participations obtenu en 2017 soit 30 000 € pour les premiers et 6 000 € pour le CD04.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de financement proposée et autorise le présent à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Communication : diffusion des budgets par fonction

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance
Jacques LARTIGUE

Le président de séance
Arnaud BOUTET

